Indemnité de recours

Par Ian

Bonjour,

pouvez-vous m'éclairer sur un point de fiscalité ?

J'étais propriétaire d'une maison, que j'envisageais de mettre en vente. Je l'ai donc fait estimer, et j'ai choisi d'y rester encore une année.

Au bout d'un an j'ai fait réviser l'estimation de ma maison, dont la valeur avait diminué très nettement. En effet, entre temps un promoteur avait déposé un permis pour construire un immeuble à côté de chez moi, qui s'avérait très litigieux. J'ai demandé à ce promoteur une compensation, devant son refus j'ai déposé un recours au tribunal administratif. Nous sommes arrivés à un protocole d'accord et j'ai retiré mon recours. Ce protocole indique une "indemnité de dédommagement".

Cette indemnité est-elle imposable ?

Merci de vos réponses.

Cordialement